



## CODIR GESMA du 11/03/25 de 19h30 à 22h00 à MONTAUZIER Compte-rendu



Présents : Pascal Giraud, François Boermann, Jean-Marie Noël, Christian Jouin, Anthony Folmer, Yvon Chevaléria, Marc Mounier, Michel Delage  
Absents excusés : Salmi Lachgar, Cyrille Chassaing, Angélique Gaumont, Estelle Guillard

### Validation du dernier CR de Codir

Il est validé à l'unanimité des présents

### Avancement actions du dernier CR

La Charte du minibus est modifiée et validée par le Codir. Elle sera déposée sur le site du GESMA dans la rubrique « Règlements et Chartes ». Elle sera également communiquée à tous les responsables de commissions. ➔ François

Nous ferons un point sur le nettoyage de la Charente au prochain Codir. ➔ Estelle

Les blocs sont revenus de ré-épreuve et nous devons afficher sur le compresseur la liste de tous les blocs réformés et interdits de gonflage. ➔ Christian

Concernant le RIFA, suite à l'enquête, 13 personnes se sont montrées intéressées par une révision et 10 par la formation. Deux dates seront bientôt proposées. ➔ Christian

### Retour de l'entretien avec Me Ungaro

La rencontre a eu lieu le 27 février à Nautilus et plusieurs sujets ont été évoqués.

Concernant la sécurité, notre POSS (Plan d'Organisation de la Surveillance et de la Sécurité) sera intégré très prochainement au POSS de Nautilus.

La réclamation d'une ristourne concernant les nombreuses pannes du compresseur n'est pas acceptée. En revanche l'idée d'une « cloche » assurant l'isolation thermique du compresseur suscite son intérêt.

Le mois d'avril sera un mois à tolérance « zéro » pour l'oubli des cartes : qu'on se le dise.

Nouvelle procédure concernant les chaussures à Nautilus. Elles doivent être ôtées avant l'entrée aux vestiaires et remises uniquement lorsqu'on en est sorti. Affiches et bancs sont en place.

La vidange annuelle se fera pendant les vacances de Pâques, par conséquent le GESMA ne disposera pas de créneaux durant cette période.

### Matériel

Remise en cause concernant la clé extérieure de Nautilus : avec 6 voix pour, 1 contre et 1 abstention, le Codir se prononce pour que les 3 clés de l'accès par l'extérieur à notre local de Nautilus soient en possession des responsables de la Commission Matériel pour deux d'entre elles et du Président pour la troisième.

Proposition de modification de la « Charte de la Commission Matériel » : cette proposition entérine le fait que seuls les responsables officiels du matériel ont accès à celui-ci à Montauzier comme à Nautilus (en dehors des séances hebdomadaires) et sont les seuls habilités à remettre du matériel aux adhérents quels qu'ils soient. Elle est adoptée à l'unanimité et fera l'objet d'une diffusion sur le site du club à la rubrique « Règlements et Chartes ». Celle-ci sera applicable dès publication. Un lien sera également disponible sur la

**GESMA**

Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social : 64 rue Montauzier 16000 Angoulême

Adresse postale : chez M. Delage, 7 résidence le vallon des rochers, 16400 Puymoyen

page d'accueil du site pour solliciter un responsable et emprunter du matériel. ➔ Michel et François

Une mise à jour de l'inventaire du matériel sera faite au Codir du mois de mai prochain

➔ Yvon

Besoin de matériel : en conformité avec le budget prévisionnel, le Codir valide l'achat de :

2 blocs 12l courts avec robinetterie double sortie

2 détendeurs complets mais sans octopus

1 fouet bloc

1 fouet col

1 pot graisse silicone

1 tube colle néoprène

6 opercules

Au codir du 11 avril, la Commission Matériel nous proposera un panel de masques et tubas à acheter pour renouveler un stock, certes important, mais obsolète voire usé. ➔ Yvon

Un système de marquage pour inventorier les futurs masques est à l'étude. ➔ Yvon

## Bouffeplouf du 16/04/2025

---

Elle aura lieu à partir de 21h30 le mercredi 16 avril au Logis de La Combe (rond-point juste avant Nautilus).

Envoyer au plus tôt un mail en diffusion générale pour informer de la soirée et de son déroulement. ➔ Michel

Nous demanderons à la Commission Photo-Vidéo et à la Commission Loisirs de préparer un diaporama sur les deux dernières sorties réalisées par le GESMA (Lanzarotte et Philippines). ➔ Michel et Cyrille

Inscrire cette soirée sur l'agenda du club. ➔ François

## Repas de fin de saison du 25/06/2025

---

Un mail sera envoyé à l'ensemble des adhérents pour les informer et qu'ils puissent bloquer la soirée. ➔ Michel

Inscrire cette soirée à l'agenda du club. ➔ François

## Renouvellement licence site du GESMA

---

Le Codir valide le renouvellement de la licence de l'application de création des formulaires du site et de l'hébergement du site.

Coût pour l'application des formulaires: environ 60€.

Coût pour le site internet : environ 60€.

## Avancement document auto-contrôle

---

Après deux réunions de travail, le sujet avance bien et nous devrions être en mesure de mettre à jour nos affichages obligatoires aussi bien à Nautilus qu'à Montauzier dans les semaines qui viennent. D'autres éléments de respect du Code du Sport seront publiés sur le site.

Une réunion des cadres du club sera bientôt organisée pour les informer de toutes ces mesures. ➔ Pascal

Concernant le gonflage des bouteilles, nous devons vérifier sérieusement qui est TIV (actif) et qui a été formé au gonflage à Montauzier et à Nautilus. ➔ Christian

Vérifier également si nous tenons à jour un registre (obligatoire) concernant le gonflage Nitrox. ➔ Yvon



Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social : 64 rue Montauzier 16000 Angoulême

Adresse postale : chez M. Delage, 7 résidence le vallon des rochers, 16400 Puymoyen

Il est également nécessaire de racheter des pétards de rappel pour nos sacs de sécurité car les actuels sont périmés. ➔ Christian

### Avancement du POSS du GESMA

Le POSS de Nautilus proposé par François est validé. Il sera affiché à Nautilus et diffusé prochainement sur le site. ➔ François

Un POSS standard et surtout « passe-partout » pour sorties en milieu naturel est nécessaire. Dès qu'il sera validé, nous le joindrons aux sacs de sécurité. ➔ François

### Avancements : Ronde des lamantins

Faute de bénévole pour l'organiser, cette fête annuelle de la Nage Avec Palmes n'aura pas lieu cette année.

### Transmission de compétences sur les outils du site

Afin d'alléger un peu les tâches de François, notre webmaster, il est décidé une séance de formation du Codir et des Responsables de Commissions à la saisie d'un évènement dans l'agenda et également à la diffusion d'un document sur le site. Date à proposer : ➔ François

### Tour de table

**Le nouveau local** avance bien et nous avons tout lieu de penser que la saison prochaine pourrait démarrer dans ce lieu. Il est nécessaire dès à présent de proposer un plan d'implantation avec des stockages de matériel sécurisés. ➔ Anthony

Nous devons également contacter le club de pétanque pour évacuer ce qui leur appartient ainsi que les services municipaux pour signer la nouvelle convention et valider une date de début d'emménagement. ➔ Anthony

**Le défraiement des plongées techniques des formations MF1** questionné par le Responsable de cette formation Olivier Louarme, nous amène à préciser que les plongées du formateur sont bien prises en charge par le club mais qu'il n'en est rien pour les élèves MF1. En revanche une bourse sera attribuée par le GESMA en fin de formation à chaque élève qui aura obtenu son diplôme MF1.

Nautilus nous demande temporairement de **fermer la fosse tous les mercredi soirs** après la séance. Une information sera faite en ce sens, de même que lors du retour prochain à la normale. ➔ François

Le Codir valide la **réparation de notre PC** pour la somme de 30€.

### Secrétaire du GESMA :

M. Boerkmann F

### Le président du GESMA :

M. Delage M



Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social : 64 rue Montauzier 16000 Angoulême

Adresse postale : chez M. Delage, 7 résidence le vallon des rochers, 16400 Puymoyen